

Commission des Nations Unies pour le Togo

par M. J.-L. Delisle

Délégué du Canada au sein de la Commission

LE 23 JANVIER 1957, l'Assemblée générale des Nations Unies décidait sous couvert de la résolution 1046(XI) l'envoi au Togo sous administration française d'une Commission de six membres avec mission d'étudier la situation résultant de la mise en application du Statut du Togo octroyé par la France à ce Territoire sous tutelle en août 1956. La Commission était aussi chargée d'examiner les conditions dans lesquelles le Statut était appliqué. Elle était invitée à présenter au Conseil de Tutelle en temps voulu un rapport rendant compte de son enquête et contenant ses observations et suggestions. L'institution de cette Commission était le résultat des débats qui s'étaient déroulés aux Nations Unies au cours de la onzième session de l'Assemblée générale, à la suite du désir exprimé par la Puissance administrante de mettre fin à l'accord de tutelle qu'elle avait conclu avec les Nations Unies en 1946 en regard de ce territoire.

Quelque temps après l'adoption de la résolution ci-haut citée, le Prince Wan Waithayakon, Président de l'Assemblée générale, se guidant d'après le principe d'une "réparation géographique équitable", désignait pour composer la Commission les six pays suivants: le Canada, le Danemark, le Guatemala, le Libéria, les Philippines et la Yougoslavie. La désignation du Canada amenait, pour la première fois, notre pays à participer aux travaux d'une Commission d'enquête des Nations Unies dans le domaine des territoires sous tutelle. Par la suite, les pays désignés déléguèrent les personnes suivantes au sein de la Commission: M. Charles T.O. King (Libéria); M. Jean-Louis Delisle (Canada); M. Hermod Lannung (Danemark); M. José Rolz-Bennett (Guatemala); M. Victorio D. Carpio (Philippines); M. Aleksandar Bozovic (Yougoslavie). M. Lannung ayant dû résigner ses fonctions peu de temps après son arrivée au Togo fut remplacé par M. Lars Tillitse. Au cours de la première réunion de la Commission, le distingué représentant du Libéria, M. King, voulut bien accepter la présidence de la Commission à la demande de ces collègues. La plupart des membres de la Commission se connaissaient déjà, à des degrés divers, du fait de leur participation aux travaux de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale au cours de la onzième session. Des rapports d'une courtoisie parfaite et d'une grande cordialité régnèrent entre eux et ne contribuèrent pas peu à alléger leur tâche commune.

La Commission devait être en fonction pendant quelque trois mois au total. Après avoir tracé son plan de travail et son itinéraire au cours de réunions préliminaires au début du mois de mai à New-York, la Commission se rendit à Paris pour y conférer pendant une semaine avec les autorités françaises intéressées. A la fin du mois, elle se transportait par la voie des airs au Togo, et arrivait le 30 mai, à Lomé, capitale du pays, après avoir survolé le Sahara et fait de courts arrêts à Niamey, capitale du Niger français, et à Cotonou, capitale du Dahomey.

Durant le mois entier qu'elle devait passer au Togo, la Commission devait partager son temps à peu près également entre la capitale et les autres régions